Arrondissement de Strasbourg Campagne

COMMUNE DE KOLBSHEIM



ARRÊTÉ TEMPORAIRE n° 2022-03-03

portant réglementation de la circulation rue des Jardins avec mise en sens unique de la rue et mise à jour de la signalisation (voirie en agglomération)

La Maire de KOLBSHEIM

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221.4 ;

VU le Code de la Route :

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière huitième partie, quatrième partie ;

Vu l'étude réalisée par l'Eurométropole de Strasbourg

Vu l'avis favorable de la commission « stationnement et circulation » de la Commune de Kolbsheim

CONSIDERANT que la configuration et l'étroitesse de la rue des Jardins, la faible largeur ou l'absence de trottoirs sont de nature à porter atteinte à la tranquillité des riverains et à la sécurité des piétons, et nécessitent la mise en place d'une réglementation adaptée;

ARRÊTE:

ARTICLE 1. : La circulation dans la rue des jardins est interdite à tous les véhicules et cycles, à l'exception de ceux qui se rendent au domicile d'un riverain et de ceux qui sortent de la rue de la Tour.

ARTICLE 2.: La rue des jardins sera en sens unique d'Est en Ouest (sens Liberté – Noyer) pour l'intégralité de la rue jusqu'à l'intersection avec la RM93 avec mise en place d'un contre sens cyclable.

ARTICLE 3. : La signalisation réglementaire sera mise en place par les agents de l'Eurométropole. Le Stop qui se trouve actuellement à l'intersection de la rue des jardins – Liberté sera supprimé et remplacé par un « cédez le passage Vélo ».

ARTICLE 4. : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

ARTICLE 5. : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 6 :La Maire est chargée en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à

- > le Directeur du Service Départemental du Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin,
- > le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Geispolsheim,
- L'Eurométropole de Strasbourg et publié et affiché en Mairie.

Fait à Kolbsheim, le 08 mars 2022

Annie KESSOURI

Maire.

